

LE COIN DES CREATEURS

PANGOLIN OU CHAUVE-SOURIS

L'un est gris, l'autre aussi,
L'un est petit, l'autre minus,
L'un est d'écailles, l'autre à poils.

L'un est sur terre, l'autre en l'air,
L'un sort le jour, l'autre la nuit,
L'un mange fruit, l'autre aussi.

L'un dort en boule, l'autre tête en bas,
L'un vit tout seul, l'autre en groupe,
L'un tue Odin, l'autre suce l'humain.

L'un méconnu, l'autre mal aimé,
L'un est chinoiserie, l'autre diablerie,
La peur elle ne se voit sur ma viennoiserie.

Voilà deux pauvres bêtes qui ne sont pas cousines,
Une de la forêt, l'autre qui sait voler,
Se seraient rencontrées pour nous faire suffoquer.

Comme dit la chanson chante rossignol chante,
Mettant genou à terre comme pour prier seigneur,
Moi je leur dis merci d'un respire toute entière.

La planète va mieux la pollution a été mise à mal,
Le frein a été net le virus mondial a stoppé récital,
Et qui en est la cause pangolin ou chauve-souris.

La bête du bon dieu n'en croyait pas ses yeux,
L'air devient respirable d'un quatre quaranté pirate,
On est tous formidable tant qu'il y a à boire.

Sans jamais consommer plus qu'ils avaient besoin,
Et régulent toujours la chaîne alimentaire
Eux savent ce qui est bon pour la dame nature.

La gauloise

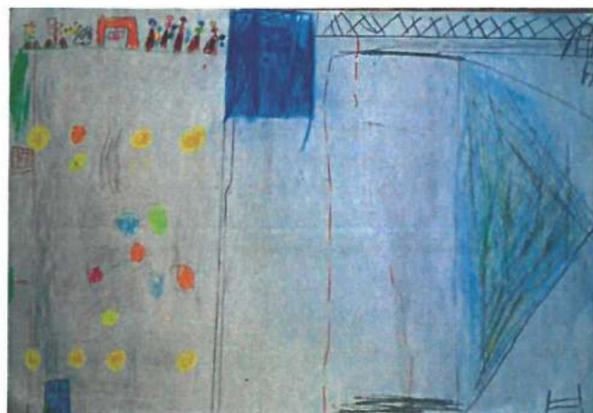
Cécile Barad

La cour de l'école dessinée par les enfants : avant/après travaux

AVANT



APRES



Vous pouvez nous envoyer vos poèmes, sculptures, peintures, photos etc. à contact@mairiedemontgeard.com afin d'être publiés !

NOUS VOUS SOUHAITONS A TOUTES
ET TOUS DE TRES BELLES FÊTES
DE FIN D'ANNEE !

N°28 - DECEMBRE 2020

L'Echo Montgeardin

Le bulletin municipal des Montgeardins

Chères montgeardines et chers montgeardins.

2020 s'achève et avec elle, vient le temps des bilans d'hier et des projets de demain.

Comme partout en France, Montgeard a dû affronter cette sournoise pandémie. A ce titre, l'équipe municipale vous remercie, toutes et tous, de respecter les consignes plus ou moins contraignantes, que cette maladie impose.

Cela ne nous empêche pas de travailler avec le souci constant de l'intérêt général. Les pages suivantes synthétisent l'action communale, grâce à de nombreuses rubriques.

Je vous invite à les parcourir et, le cas échéant, à les commenter de telle sorte que nous progressions dans la communication.

Les fêtes approchent et chacune et chacun d'entre nous aura hâte de vivre pleinement cette trêve de Noël.

Au nom de tous les élus, je formule les vœux les plus sincères afin que toutes et tous retrouvent en 2021 une année paisible, riche de santé et de convivialité.

Serge KONDRYSZYN

- Le mot du Maire 1
- Travaux-projets 2
- La fibre/compostage 3
- Projets à l'étude-en cours 4
- Vie et histoire du village 5
- Rappels utiles 6
- Grippe aviaire 7
- Coin des créateurs 8

MAIRIE DE MONTGEARD

35 rue de la Bastide
31560 Montgeard
Tel : 05.61.81.34.74

contact@mairiedemontgeard.com

www.montgeard.fr

HORAIRES

Du Lundi au Jeudi
De 10h à 12h

Le vendredi
De 16h à 18h



Point sur les dernières réalisations et acquisitions :

- Achèvement de la 2^{ème} tranche voirie rue des moulins à vent. Les dégradations constatées sur la première partie seront réparées sans coût supplémentaire pour la commune.
- Place Aimé Ramond : achèvement par la mise en herbe et plantation de 2 tilleuls et 1 cognassier.
- Cour de l'école : revêtement, préau, peinture pignon sud-est de l'école, clôture grillagée avec portillon, restauration des anciennes toilettes (local de stockage).
- Façade arrière de la mairie.
- Déplacement des panneaux « Montgeard » route de Cintegabelle et grande rue du Pastel ; création de panneaux route de Monestrol.
- Achat de mobilier scolaire évolutif : chaises et tables.
- Site internet.
- Remplacement cuve à fioul de l'atelier municipal.
- Remplacement des 4 portes en granit reposoir et ossuaire du cimetière.

Travaux réalisés en régie avec le personnel technique communal et le 1^{er} adjoint :

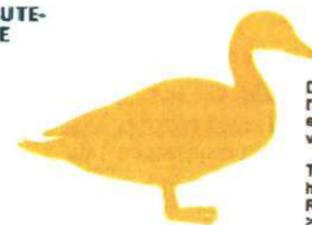
- Mur du cimetière côté église. *Cat.*
- 2 passages piétons Grande Rue du Pastel.
- Installation des bancs publics au boudrome, place Aimé Ramond, place vieille, bosquet de la Liberté.
- Pose de jardinières devant la mairie. Merci à Janine Cruzil pour la plantation et l'entretien des espaces fleuris.
- Mise en place de deux composteurs publics (champ du pastel).
- Plantation d'un gingko biloba place vieille, offert par la famille Fumey.
- Déplacement des panneaux d'affichage mairie (rue du four banal).
- Trottoirs de la 2^{ème} tranche de la rue des moulins à vent.

Travaux prévus qui ont fait l'objet d'une délibération pour 2021 :

- Réfection du soubassement de la salle polyvalente et reprise du toit.
- Travaux mairie : reprise de la bordure du toit, remise en fonction des spots du porche et installation de l'éclairage du grenier.
- Réfection de la façade de la halle côté cour de l'école.
- Réfection du soubassement de l'atelier.
- Signalisation routière renforcée rue des moulins à vent, grande rue du pastel et pose de miroirs grande rue du pastel aux intersections avec rue du Cers, rue de l'Aouta et rue des sports.
- Pose d'une grille en fer forgé sur le mur restauré place Aimé Ramond.
- Mise en place d'un éclairage supplémentaire avec minuterie à la buvette du terrain de pétanque.
- Achat outillage manuel pour l'atelier.
- Restauration de la croix pastorale place Aimé Ramond.
- Gouttières de l'église.
- Sécurité mécanique des cloches de l'église et conformité électrique des câblages et boitiers.

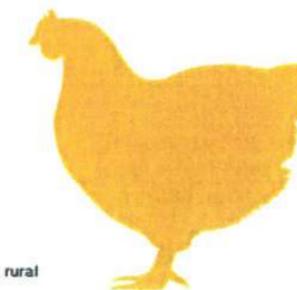
D'autres travaux en projet...

- Amélioration de l'éclairage public : chemin des plaines, chemin des bourdettes, grande rue du pastel, route de Monestrol et spots de l'église.



Depuis le 17/11/2020, l'ensemble du territoire français est classé en risque élevé vis-à-vis du risque grippe aviaire.

Tenez-vous informé sur : <https://www.haute-garonne.gouv.fr/>
Rubrique Politiques publiques
> Agriculture, élevage, forêt et développement rural
> Informations élevages par maladies
> Influenza aviaire



LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ À APPLIQUER DANS LES BASSES COURS

À destination des détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation personnelle, non commerciale

! Réduire la taille du parcours et le protéger par un filet ou maintenir les volailles enfermées dans un bâtiment !

- ▶ Exercer une surveillance quotidienne de vos oiseaux.
- ▶ Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de la basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.
- ▶ Limiter l'accès de la basse cour (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
- ▶ Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
- ▶ Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
- ▶ Ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
- ▶ Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
- ▶ Réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse cour.



RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLEVEUR

- 1 Portez des bottes, une blouse dédiée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux.
- 2 Lorsque vous quittez votre basse cour, laissez vos équipements (bottes, blouse, gants...) dédiés à l'entrée de cette dernière.
- 3 Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au détergent ou désinfectez-les. Aucune souillure ne doit persister. Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage (fourches, mangeoires...).
- 4 Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux
- 5 Ne pas vous rendre dans d'autres élevages sans précautions particulières.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

RAPPELS UTILES



TRAVAUX

Vous envisagez d'effectuer des travaux chez vous ?

Pensez à vous rendre en Mairie :

En fonction de la nature de vos travaux, une déclaration préalable ou un permis de construire seront nécessaires.



LIMITATION DE VITESSE

Nous vous rappelons que la vitesse dans le village est limitée à **50 km/h**.

Merci d'adapter votre allure et de respecter la limitation de vitesse :

La sécurité est l'affaire de tous.



INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les nouveaux arrivants sont invités à se rendre en Mairie afin de s'inscrire sur les listes électorales et à communiquer, s'ils le souhaitent, leurs adresses méls afin de recevoir les informations communales.



NOUVEAU SITE INTERNET

www.montgeard.fr

Retrouvez toutes les actualités de votre commune ainsi que les informations nécessaires pour l'ensemble de vos démarches.



COVID-19

Pendant les fêtes, continuons à respecter les gestes barrières.

BOULANGERIE ITINERANTE

« LA SOURCE » propose tous les dimanches un service de boulangerie itinérante.

Horaires : le dimanche de 8h30 à 9h



Application « Croix Rouge » pour smartphone

- Les principales urgences médicales, directement accessibles, pour vous former en quelques minutes
- Un accès rapide à chaque thématique pour vous former en cas d'urgence
- Des instructions et outils pratiques pour agir en quelques secondes
- Des contrôles de prévention pour faire face aux principales catastrophes
- Des bons réflexes pour être prêts en toute circonstance
- Des questions pour tester vos connaissances

Où SUIS-JE?



Saurez-vous reconnaître à quel endroit fut prise cette photo dans Montgeard?

Nous attendons vos réponses : contact@mairiedemontgeard.com

Si vous possédez d'anciennes photos du village ou des anecdotes, n'hésitez pas à nous les envoyer par mél ! Merci.

LA FIBRE ARRIVE !



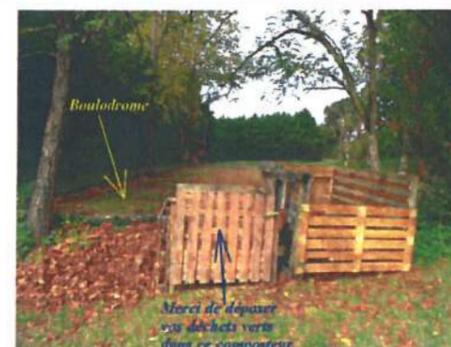
Un responsable de la mise en service de la fibre nous a communiqué quelques informations au sujet de l'arrivée de la fibre dans notre commune :

Les armoires sont posées et sont en cours de raccordement.

Des points de branchement optique seront par la suite installés, ce qui permettra aux opérateurs d'intervenir à ce moment là pour raccorder les boîtiers internet.

Dans le meilleur des cas, d'après le technicien, les premières connexions seront possibles dès **juin 2021**.

REGLES DE COMPOSTAGE



COMPOST

Comme vous l'aurez remarqué, un composteur collectif a été mis en place en octobre dernier. Merci à tous les habitants qui viennent y déposer leurs déchets organiques !

Nous encourageons cette pratique du compostage : gratuite et facile, elle permet de préserver un peu plus notre environnement en déchargeant nos poubelles.

De plus, ce sera une ressource précieuse pour les plantations au jardin...

Merci de noter : l'hiver et son lot d'agrumes arrive ! Merci de ne pas mettre les épluchures d'oranges et de clémentines dans le compost car cela a tendance à ralentir le processus de compostage.

CE QUE VOUS POUVEZ DÉPOSER DANS LE COMPOSTEUR :

- Épluchures de fruits et de légumes (sauf agrumes)
- Fruits et légumes pourris ou abîmés
- Marc de café, filtres à café & sachets de thé
- Coquilles d'œufs concassées
- Fleurs fanées, végétaux frais, tonte de gazon

CE QUE VOUS NE POUVEZ PAS METTRE A COMPOSTER :

- Terre, gravier, sable et cailloux
- Restes de viande, poisson, croûtes de fromage
- Litière d'animaux domestiques
- Mégots, cigarettes
- Papiers imprimés en couleur, papier essuie-tout souillé

PROJETS A L'ETUDE - EN COURS



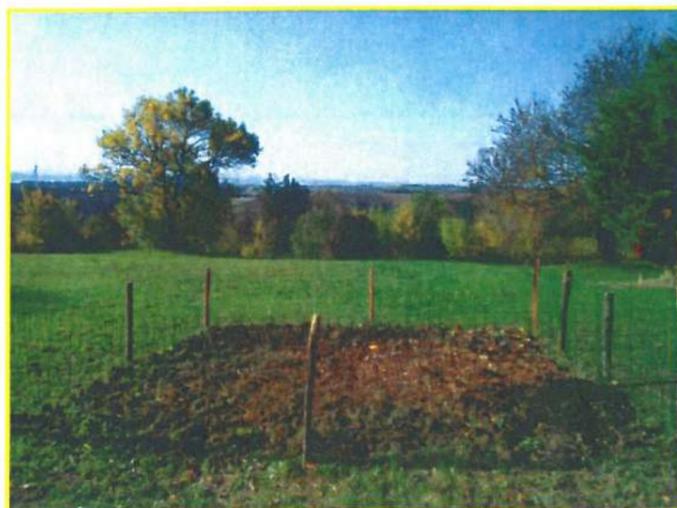
Projet de village autonome :

Il s'agit de rendre le village autonome dans la production de son électricité, par le recours aux énergies vertes. Les élus de Montgeard ont rencontré le Maire de Luc sur Aude, commune qui a déjà mis en place un parc solaire citoyen sur son territoire. Il s'agit d'un projet de long terme, nous consultons actuellement les diverses parties prenantes afin de s'assurer de la faisabilité sur notre commune.



Projet de piste cyclable entre Montgeard et Nailloux :

Un dossier a été constitué et envoyé au conseil départemental pour entreprendre une étude relative à la construction d'une piste cyclable entre Montgeard et Nailloux.



JARDIN COLLECTIF DE MONTGEARD

Lors de la journée citoyenne, nous avons, entre autres, commencé à mettre en place le jardin collectif.

Qu'est ce qu'un jardin collectif ? C'est un espace commun ; son entretien et ses récoltes sont partagés entre les jardiniers. Tout le monde peut venir donner un coup de main selon ses disponibilités ! Le but est de créer un lieu de socialisation, un endroit où il fait bon se retrouver. Partager des moments, transmettre une passion, discuter de jardinage, échanger des graines et des astuces ...telle est notre volonté !

Vous serez avertis des moments de plantations et de travail au jardin par mél.
Si vous souhaitez donner des graines ou des fleurs pour le printemps prochain, mettez les de côté dès maintenant. C'est avec plaisir que nous les planterons ensemble le moment venu !

Le jardin collectif appartient à tous. Cependant, l'idée maîtresse est de le cultiver en écoculture, avec des techniques respectueuses de la vie du sol et de la biodiversité, avec l'utilisation du compost, d'engrais naturels, de paillage ...

Si vous avez une idée de nom pour baptiser ce nouvel espace vous pouvez d'ores et déjà adresser un mél à la mairie et nous compilerons toutes les suggestions pour n'en retenir qu'une !

VIE ET HISTOIRE DU VILLAGE

REPAS DES AINES

Cette année, le traditionnel repas des aînés n'a pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire.

La municipalité et l'amicale culturelle ont décidé d'offrir à nos aînés qui fêteront leurs 60 ans et plus cette année ainsi qu'à leurs conjoints quelque soit leur âge, un panier garni afin de leur apporter un peu de réconfort pour les fêtes de fin d'année !

Les modalités de distribution seront communiquées ultérieurement.

NOUS VOUS SOUHAITONS A TOUTES ET TOUS DE TRES BELLES FETES DE FIN D'ANNEE !!!

HISTOIRE D'UNE RUE

Impasse Guy Guiard

Qui était ce personnage qui a donné son nom à une impasse du village ? (celle qui part de l'école et qui mène à la cantine scolaire).

Il était sénéchal de Toulouse de 1316 à 1321, c'est -à-dire représentant du roi de France, Philippe V dit le Long.

Ce dernier l'avait chargé d'aller repérer des territoires encore vierges autour de Toulouse pour y fonder de nouveaux villages (les fameuses bastides).

C'est ainsi que Guy trouva, en l'an de grâce 1317, au beau milieu de la forêt royale de Nailloux, un lieu idéal pour y développer un centre urbain.

En juillet 1318 apparaît pour la première fois dans les textes historiques le nom latinisé de cette ville en question, "Montis Guiardi", autrement dit "Le mont de Guiard".

Au fil des siècles, cette appellation évoluera pour donner le nom de notre village actuel : **Montgeard**. Même si ce personnage est aujourd'hui peu connu des Montgeardin(e)s, il est à l'origine du nom de notre beau village.

JOURNEE CITOYENNE DU 24 OCTOBRE 2020

Lors de la journée citoyenne, plusieurs actions ont été menées grâce à la participation d'habitants : Débroussaillage du chemin de la fontaine publique, nettoyage du village, des portes de la halle, du grenier de la Mairie et organisation du futur jardin collectif.

Une nouvelle journée devrait avoir lieu au printemps.

Ces journées sont conviviales et chaleureuses et permettent à notre commune de garder l'âme d'un village. Elles permettent aux montgeardin(e)s de faire connaissance, de tisser du lien. Vous y serez accueillis avec le café et la matinée se terminera avec un pot de l'amitié (dans le respect des gestes barrières !). Les enfants seront les bienvenus !

Merci à tous les participants ! Inscrivez-vous pour la prochaine journée ! (un mél sera diffusé ultérieurement)

Jardin collectif



Grenier de la Mairie



A NOTER

Employé communal :

Marc Odol a été stagiarisé en qualité d'employé municipal.

Horaires Mairie-fêtes de fin d'année :

La Mairie sera fermée les jeudi 24 et 31 décembre 2020 et du 14 au 19 janvier 2021.

Pour toute urgence ou prise de rendez-vous avec le Maire, vous pouvez joindre le 05.61.81.34.74.

Vœux :

La traditionnelle cérémonie des vœux du Maire se tiendra le 10/01/2021. Son déroulement sera précisé ultérieurement.

